Le fil des Coops

Insalubrité et cruauté animale à répétition dans un abattoir du Centre-du-Québec

Par Sébastien Houle, Le Nouvelliste

28 juillet 2024 à 04h00

6 minutes

1



L'entreprise cumule les infractions depuis qu'elle a changé de mains, en 2021. (Sébastien Houle)

L'abattoir Bakar, à Manseau au Centre-du-Québec, cumule les infractions au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Depuis trois ans, l'entreprise a reçu au moins sept contraventions relatives aux conditions sanitaires de ses installations, de même que trois amendes pour avoir pratiqué une mise à mort des bêtes sans s'être assurée qu'elle «produise une perte de sensibilité rapide, suivie d'une mort prompte de l'animal». Des pénalités de plus de 35 000 $ lui ont été imposées.